



## Communiqué

### La Ville se dote d'une coordination interne pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent

La Suisse est confrontée aux problématiques de la radicalisation et de l'extrémisme violent et Lausanne ne fait pas exception à ce phénomène. Afin de soutenir les collaborateurs-trices de l'administration lausannoise en contact avec le public, la Municipalité a décidé de créer un organe de coordination à l'intention des services de la Ville. Les objectifs visés et les mesures préconisées suivent les recommandations du Plan d'action national (PAN) et s'intègrent dans le Dispositif cantonal.

En Suisse, la majorité de la population vit ses opinions politiques, philosophiques et religieuses de manière pacifique. Toutefois, la radicalisation et l'extrémisme violent touchent certains individus sur notre territoire. La Suisse y est confrontée et Lausanne, capitale du canton de Vaud, est concernée. Face aux risques sécuritaires actuels et aux interrogations de collaborateurs-trices lausannois en contact avec le public, la Municipalité a décidé de mettre en place une coordination interne de prévention de la radicalisation.

Cette structure, à l'échelle de la Commune, se veut souple, proportionnée et réactive face aux événements actuels et aux situations futures. Complémentaire au dispositif sécuritaire, elle est destinée à identifier et à prévenir des situations à risque. Elle fonctionnera selon les principes du [plan d'action national \(PAN\)](#) et constitue un maillon subsidiaire au Dispositif cantonal mis en œuvre au travers de la [Plateforme cantonale de prévention des radicalisations](#) créée le 1<sup>er</sup> septembre 2018 qui comprend également un groupe opérationnel pluridisciplinaire, selon les décisions du Grand Conseil de juin 2018.

Composée de chef-fe-s de service ou cadres des services mobilisés par cette thématique, cette coordination communale servira de lieu d'échanges. Les professionnel-le-s des services de la Ville ayant identifié des signes de radicalisation pourront y relayer les situations détectées. Au travers d'une telle structure, la coopération communale entre les différents acteurs de la prévention, du domaine social et de la sécurité se verra renforcée.

Pour rappel, en cas d'inquiétudes en raison du comportement de personnes proches, qui peut laisser penser à un rapprochement avec des individus ou des idéologies menant à la violence, ou en cas de questions sur la radicalisation et l'extrémisme violent, la population est invitée à remplir le [formulaire de contact](#) du Canton de Vaud. Une **permanence téléphonique** est également à disposition **0800 88 44 00** (de 6h à 22h, 7J/7). Enfin, pour des informations spécialisées et personnalisées, le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) se tient également à disposition au 022 735 47 50 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30) ou par mail [info@cic-info.ch](mailto:info@cic-info.ch). En cas d'urgence, la police répond au 117.

La Municipalité de Lausanne

[La prévention de la radicalisation sur le site du Canton de Vaud](#)

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00
- Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, 021 315 32 00
- Raphaël Gerber, chef du Service de psychologie scolaire et président de la coordination lausannoise de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, 021 315 66 22

Lausanne, le 17 janvier 2019